

Formation Complémentaire à l'Aide à La Mobilité (ALM) Pour les Acteurs Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

Objectif de la formation :

Cette démarche ALM, basée sur la connaissance des déplacements naturels, repose sur :

- L'analyse systématique de chaque situation d'accompagnement
- L'évaluation et la prise en compte de l'environnement, des capacités (évolutives au cours de la journée) de la personne aidée à prendre part à son déplacement, et des risques pour le réaliser,
- Une assistance au cas par cas tenant compte des capacités de la personne aidée, qui peut combiner la guidance (verbale et non verbale), l'assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique compensant uniquement les capacités abolies.

Une telle démarche est bénéfique en particulier pour l'aidant ou le soignant, qui ne s'expose pas à des contraintes physiques portant atteinte à sa santé, mais aussi pour la personne aidée, qui préserve au maximum sa capacité à se mouvoir dans chacun de ses déplacements, ce qui contribue au maintien de son autonomie et de son bien-être.

Durée : 21 heures en présentiel (dont 14 h pour l'ALM) (par exemple 2j + 1j)

Secteur d'activité : L'ensemble des aidants et soignants à domicile

Nombre de Stagiaires : Minimum de 4 à 10 stagiaires **Maximum**

Pré - requis : Les participants sont titulaires du certificat APS ASD établi conformément au précédent document de référence ASD V8 05/2019.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Coût de la formation : Sur Devis

Compétence Développées :

Domaine de compétence 3	Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
Domaine de compétence 4	Intervenir face à une situation d'accident du travail

Contenu :

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi
- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Méthodes pédagogiques :

- Exposé / Débats
- Atelier pratique de gestes de secours
- Atelier pratique d'aide à la mobilité
- Evaluations formative et certificative

Modalité de Certification :

- Formateur Acteur APS ASD ayant suivie la formation complémentaire ALM, formé et certifié par l'INRS.
- L'évaluation formative est effectuée tout le long de la formation et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V9 – 01/2021 en vue de la délivrance du certificat Acteur APS ASD valable 24 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation et réussi l'épreuves certificatives.

- *Avant la fin de cette période de validité, l'acteur APS ASD doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 24 mois.*

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.